

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

PROJET DE RENFORCEMENT DE MICRO-ENTREPRENARIAT POUR JEUNES  
DÉFAVORISÉS DU SECTEUR INFORMEL

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

**Etude du marché, formation en entrepreneuriat, Appui post création**

Don No : P144134

Le Gouvernement du Maroc a obtenu un don du Fonds de Transition du Partenariat de Deauville, en vue de financer le coût de la mise en œuvre du *Projet de Renforcement De Micro-entrepreneuriat Pour Jeunes Défavorisés du Secteur Informel* lequel sera géré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS). Le principal objectif de développement du projet est de fournir l'accès aux services de développement des affaires aux jeunes hommes et femmes défavorisés, âgés entre 18 et 29 ans, afin de répondre au besoin urgent de stimuler les opportunités économiques pour les jeunes.

Dans le cadre du projet, le Ministère de la Jeunesse et des Sports cherche à sélectionner de grandes organisations nationales/régionales compétentes en matière de création de micro entreprises/AGR (Association ou Organisation Non Gouvernementale) pour la mise en œuvre d'approches innovantes, intégrées, et viables qui puissent appuyer les 5000 bénéficiaires du projet dans le développement de leur micro-entreprise, notamment l'identification, la formation, et l'accompagnement pré et post création de jeunes entrepreneurs.

Pour atteindre ce résultat, chaque Association/ONG devra mobiliser entre 15 et 25 (ou plus) organisations communautaires de base (OCB) disposant d'une grande expérience en matière de création de micro entreprises/AGR pour l'implémentation du projet dans les maisons de jeunes, foyers féminins relevant des délégations du Ministère de la Jeunesse et des Sports ou autres structures habilitées.

Les services et prestations des ONGs et des OCB partenaires comprennent: i) l'évaluation du marché local dans lequel opère le projet ; ii) Identification et mobilisation des jeunes en collaboration avec les responsables du MJS au niveau local ; iii) pré sélection des jeunes sur la base d'un test des performances personnelles du jeune ; iv) formation des jeunes et accompagnement à la pré création de la micro entreprise, et v) **soutien post-crédation** au développement de la micro-entreprise durant les 24 mois suivant la création de la micro entreprise.

Par ailleurs, les ONGs et OCBs devront assurer le suivi général des activités et prestations réalisées en informant de manière continue le Système d'information fournie dans le cadre du projet.

Le Ministère de la jeunesse et des Sports invite les Associations/ONG admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Associations/ONG intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services (références concernant l'exécution de projets analogues dans le domaine d'appui à la création de micro entreprise, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, connaissance des acteurs institutionnels et de la jeunesse défavorisée, etc.) ainsi qu'un projet de mise en œuvre sur le territoire national (selon canevas fourni par le MJS) pour l'atteinte des objectifs du programme. Les Associations/ONG doivent disposer de réseaux et/ou de partenaires associatifs au niveau local pour l'implémentation du projet.

Il est porté à la connaissance des consultants (ONG) que les dispositions du paragraphe 1.9 des Directives de Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque

Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID (version Janvier 2011) relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Un consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC) telle que décrite dans les Directives susmentionnées. Les consultants peuvent s'associer avec d'autres bureaux d'études pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitance.

Les Associations/ONG intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : Du Lundi au Vendredi de 8h30mn à 16h30mn dès la parution de ce dernier au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des propositions. Les documents de référence sont remis gratuitement aux concurrents, ils peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés de l'état <http://www.marchespublics.gov.ma> et à partir du portail du Ministère de la Jeunesse et des Sports <http://www.mjs.gov.ma>.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le : 18 février 2015 à 10h00 et porter expressément la mention : "**Projet de Renforcement De Micro-entrepreneuriat Pour Jeunes Défavorisés du Secteur Informel**".

**Ministère de la Jeunesse et des Sports, Imm 56, App 7, Avenue Patrice Loumumba - Hassan  
Rabat**

**Tél/ Fax : +212 537 728 154 / GSM : +212 661 117 802**

**E-mail: [autoemploiugp@gmail.com](mailto:autoemploiugp@gmail.com)**